

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): 1. \$89,000.

2. a) Les traitements du personnel qui suit les cours ne font pas partie du coût des cours mais proviennent des crédits normaux prévus pour les salaires. b), c) et d) Le contrat pour les cours de langue est conclu avec la Division de perfectionnement de la Commission de la Fonction publique. Le département d'État chargé des Affaires urbaines ne connaît pas le montant alloué à chacune des composantes du programme.

RADIO-CANADA—LA PRÉSENTATION DE M<sup>me</sup> GERDA MUNSINGER

Question n° 2808—M. Cossitt:

1. Combien a coûté au total à la société Radio-Canada la récente apparition de M<sup>me</sup> Gerda Munsinger à la télévision, notamment a) le voyage aller-retour au Canada, b) les frais de séjour au Canada, c) le cachet ou salaire en cause?

2. Quels sont les nom et poste des personnes qui, à Radio-Canada ou ailleurs au gouvernement, ont décidé de a) faire venir M<sup>me</sup> Munsinger au Canada, b) de la faire paraître à la télévision de Radio-Canada?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1 et 2. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer pareils détails sur sa gestion et son administration internes. Relativement à la deuxième partie de la question, personne au gouvernement n'a participé à ces décisions.

LA MISE EN VIGUEUR ET L'ADMINISTRATION DU BILL C-47, RELATIF AUX JUGES

Question n° 2831—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Le 15 mai 1975, combien de personnes étaient engagées a) par la Commission de la Fonction publique, b) sous contrat, par le ministère de la Justice, relativement à la mise en vigueur et à l'administration du bill C-47, loi modifiant la loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard?

2. Dans chaque cas, quelle était la date de l'engagement ou du contrat?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): 1. a) et b) Aucune.

2. Sans objet.

\* \* \*

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES FRAIS DE VOYAGES

Question n° 702—M. Stevens:

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Approvisionnement et Services a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant?

Questions au Feuilleton

(Le document est déposé.)

LES CONTRATS DE DRAGAGE

Question n° 2118—M. Coates:

1. Pour chacune des années comprises entre 1970 et 1974, a) pour quel montant, b) à quelle fin précise, c) quand le gouvernement a-t-il adjugé des contrats de dragage à *Marine Industries, J. P. Porter et McNamara Corporation*, ou leurs filiales?

2. Au moment de l'adjudication, d'autres sociétés ont-elles présenté des soumissions et, dans l'affirmative, de quel montant?

3. Pour chaque contrat adjugé, a) les travaux ont-ils été achevés d'une façon jugée satisfaisante pour le ministère, b) le versement final a-t-il été effectué, c) pour quel montant?

4. Dans chaque cas, des versements finals sont-ils en suspens et, dans l'affirmative, a) à qui, b) pourquoi?

(Le document est déposé.)

L'ÉTUDE DES ASPECTS ÉCOLOGIQUES DES TRAVAUX DE SYNCRUDE DANS LES SABLES BITUMINEUX

Question n° 2483—M. Yewchuk:

1. Le gouvernement a-t-il effectué une étude sur les aspects écologiques des travaux de Syncrude Canada Ltée dans les sables bitumineux et, dans l'affirmative, a) quand, b) quel ministère en était chargé?

2. Le gouvernement s'est-il soucié des imperfections de conception ou d'ingénierie qui pourraient exister du point de vue écologique dans l'usine Syncrude et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) y a-t-on remédié?

3. Quels sont les a) nom, b) poste et c) compétence des fonctionnaires qui ont participé à cette étude?

4. A-t-on distribué ou communiqué cette étude a) aux dirigeants de Syncrude, b) au gouvernement de la province de l'Alberta, c) à la population?

5. Cette étude comprenait-elle des recommandations en vue de mesures de protection contre tout dommage écologique et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) quelle a été la réaction (i) des dirigeants de Syncrude (ii) du gouvernement de la province de l'Alberta?

6. a) Combien le gouvernement a-t-il investi dans Syncrude jusqu'à maintenant, b) quels seront ces investissements au total?

7. Le gouvernement insistera-t-il pour qu'une partie de cet argent serve à la protection de l'environnement et à l'installation de dispositifs anti-pollution et, dans la négative, pourquoi?

8. Le gouvernement ou l'un ou plusieurs de ses ministères ou fonctionnaires travaillent-ils avec un ou plusieurs employés de Syncrude ou du gouvernement provincial afin d'assurer que l'usine des sables bitumineux n'entraîne aucun dommage écologique et, s'il s'en produit, qu'on y remédie?

9. A-t-on vérifié si les employés ou les employés futurs du projet Syncrude sont protégés contre tout problème de santé pouvant résulter des travaux des sables bitumineux et, dans la négative a) pourquoi, b) le fera-t-on à l'avenir?

10. Le gouvernement a-t-il l'intention de se servir des sommes investies dans le projet pour s'assurer que a) les dommages à l'environnement seront réduits au minimum, b) l'on prendra toutes les mesures nécessaires pour combattre la pollution, c) l'on évaluera et supprimera tous les dangers actuels et futurs pour la santé des employés, d) cette protection s'étendra aux résidents de la région avoisinante de l'usine des sables bitumineux?

11. Le gouvernement est-il disposé à travailler en collaboration et en consultation avec les employés de Syncrude et les fonctionnaires de la province de l'Alberta pour s'assurer que les dommages à l'environnement et les dangers pour la santé seront réduits au minimum dans les travaux des sables bitumineux?

12. Étant donné que le gouvernement est un associé effectif dans le projet Syncrude et qu'il fait face à un conflit d'intérêts (profit vs protection de l'écologie), comment peut-on être sûr que l'intérêt public sera protégé sur le plan écologique?

(Le document est déposé.)